



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 22 novembre 2016 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Jean-François Pelletier
 Denis Proulx
 Alexandre Jolicoeur
 Raymond X. Caron
 Fernand Poitras

Absence motivée : madame Dominique Gaudreau

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Caron, maire.

Colette Lord agit à titre de secrétaire.

297-11-2016

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Acceptation du taux d'intérêt – Refinancement du règlement d'emprunt n° 132-2011 et financement du règlement d'emprunt n° 183-2015;
2. Acceptation des modalités d'emprunt – Refinancement du règlement d'emprunt n° 132-2011 et financement du règlement d'emprunt n° 183-2015;
3. Levée de l'assemblée.

298-11-2016

ACCEPTATION DU TAUX D'INTÉRÊT – REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 132-2011 ET FINANCEMENT DU RÈGLEMENT N° 183-2015 :

Il est proposé par monsieur Raymond X Caron, appuyé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de L'Islet accepte l'offre qui lui est faite de la **Financière Banque Nationale inc.** pour son emprunt par billets en date du 29 novembre 2016 au montant de 478 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 132-2011 et 183-2015. Ce billet est émis au prix de **98,839** CAN pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

60 600 \$	1.50 %	29 novembre 2017
61 800 \$	1.60 %	29 novembre 2018
63 200 \$	1.80 %	29 novembre 2019
64 500 \$	2.00 %	29 novembre 2020
227 900 \$	2.15 %	29 novembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.



N° de résolution
ou annotation

299-11-2016

**ACCEPTATION DES MODALITÉS D'EMPRUNT – REFINANCEMENT DU
RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 132-2011 ET FINANCEMENT DU RÈGLEMENT
N° 183-2015 :**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de L'Islet souhaite emprunter par billet un montant total de 478 000 \$;

Règlement d'emprunt n° 132-2011	Pour un montant de 478 000 \$
132-2011	170 500 \$
183-2015	307 500 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- un emprunt par billet au montant de 478 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 132-2011 et 183-2015 soit réalisé;
- les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
- les billets soient datés du 29 novembre 2016;
- les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;
- les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	60 600 \$
2018	61 800 \$
2019	63 200 \$
2020	64 500 \$
2021	66 000\$ (à payer en 2021)
2021	161 900 \$ (à renouveler)

- pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de L'Islet émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 novembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 183-2015, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.


300-11-2016

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

À 19 h 40, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par  maire

Par  directrice générale et secrétaire-trésorière